

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 6 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six octobre à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le trente septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Agnès BUSQUET, DELEGUEE TITULAIRE Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	François ROUSSEL-DEVAUX, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Victor DA PONTE, DELEGUE TITULAIRE Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Jean-Pierre THOMAS, DELEGUE SUPPLEANT Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Raphael DOAN, DELEGUE TITULAIRE Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Mehdi BOUCHEMMAMA, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux
Madame Sandra JEANSONNIE, Assistante du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	8
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	16
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2020

Séance du Comité

Le Président annonce que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur SOUCARET, représentant la commune du Port Marly, est désigné secrétaire de séance.

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Mehdi BOUCHMMAMA, le nouvel ingénieur du syndicat et qui remplace Monsieur BALLERI, qui part en République centrafricaine.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances des 29 juin et 23 juillet 2020
- Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et création de la commission des achats
- Election des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)
- Election des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- Rapport sur la qualité et le prix du service 2019
- Convention d'Occupation Temporaire avec « Voie Navigable de France » pour l'occupation du domaine Public Fluvial pour l'exutoire du trop-plein du bassin de Port-Marly
- Conventions d'Occupation Temporaire avec « Voie Navigable de France » pour les jardins d'assainissement
- Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 29 JUIN ET 23 JUILLET 2020

Sans remarques, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les procès verbaux des comités des 29 juin et 23 juillet 2020.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET CREATION DE LA COMMISSION DES ACHATS

Le Président présente le rapport et énonce les candidatures que le syndicat a reçues pour la commission d'appel d'offres (CAO) :

Pour les membres titulaires :

- Monsieur LACHETEAU de L'Etang-la-Ville
- Monsieur DOAN du Pecq
- Monsieur SOUCARET de Port-Marly
- Monsieur GAGNIERE de Marly-le-Roi
- Monsieur ALZINA de Chambourcy

Pour les membres suppléants :

- Madame TUVI de Chambourcy
- Monsieur CABOCEL de L'Etang-la-Ville
- Madame VALLOT de Louveciennes
- Monsieur BISSON de Mareil-Marly
- Monsieur BURGAUD de Marly-le-Roi

Le Président demande si d'autres candidats se proposent aux postes de titulaires et de suppléants.

Aucun élu ne se présente et le comité vote, à l'unanimité, l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et la création de la commission des achats selon la liste susmentionnée.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le Président présente le rapport et énonce les noms des candidats reçus au secrétariat du syndicat, qui sont identiques à ceux des candidats pour la CAO.

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Sans autres candidatures, le comité vote, à l'unanimité, l'élection des membres de la commission de

délégation de service public (CDSB) selon la liste susmentionnée.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Président présente le rapport et rappelle que cette commission existe dans les communes respectives des élus. Cependant, il ajoute une particularité concernant celle du syndicat, à savoir la présence de représentants du secteur associatif qui la compose. Il précise que deux associations en font partie, « Yvelines environnement » et « Les Ateliers de l'environnement et de la démocratie », bien connues sur le territoire.

Il demande s'il y a des candidats pour les deux postes de délégués du SIA à cette commission.

Monsieur ROUSSEL-DEVAUX et Madame ROUSSEAU se présentent.

Le Président les en remercie et propose de passer au vote.

Le comité vote, à l'unanimité, l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), tels que ci-dessus mentionnés.

RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE 2019

Le Président annonce que ce rapport fait l'objet d'une projection, sous forme synthétique, et demande si tous les élus ont bien tous reçu, préalablement, la synthèse de ce rapport sur la qualité et le prix du service.

Les élus le confirment.

Monsieur SAILLARD fait remarquer qu'il s'agit à la fois d'exposer ce rapport aux élus, mais également, comme cela avait été proposé lors du dernier comité, de faire une présentation globale du syndicat.

Il commence par l'organisation du syndicat et rappelle qu'il est intégré dans une structure mutualisée composée :

- D'une direction générale des services, à laquelle sont rattachés le service des ressources humaine et le pôle secrétariat/assemblées ;
- Des services techniques, avec une directrice à sa tête, qui intègrent la compétence assainissement, auquel le SIA est rattaché, mais aussi la compétence du traitement des ordures ménagères, via le syndicat VALOSEINE (ex SIDRU), et le SIVOM de Saint-Germain-en-Laye qui a en charge la fourrière intercommunale et la gestion des vignes de la Terrasse du château.
- D'un pôle ressource et innovations managériales, composé du service finances/ comptabilité, du service juridique/commande publique et du service communication ;
- D'une direction des équipements culturels et sportifs, puisque les syndicats gèrent le Musée du Domaine royal de Marly, le Château Monte Cristo et le Dôme de Saint-Germain-en-Laye.

Il rappelle que le SIA a été créé en 1950 et, depuis 2004, le réseau du syndicat et ses ouvrages ont été confiés à la société Suez sous forme d'une délégation de service public, et que celle-ci a été renouvelée en 2010 et 2018. Il signale que le SIA est composé de huit communes, cinq communes collectées intégralement qui sont Port-Marly, Mareil-Marly, l'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi et la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, et trois autres communes partiellement collectées qui sont Le Pecq pour sa rive gauche, Chambourcy pour son versant sud et Louveciennes pour le bas Prunay.

Il fait remarquer que ce document présenté retrace la vie du syndicat. Il évoque, concernant le contrat de DSP de 2018, le programme de travaux déjà mentionné précédemment et qui a été élaboré en 2019. Il poursuit en précisant qu'à partir de 2024, une nouvelle DSP sera signée et qu'en 2025 le schéma directeur sera poursuivi et éventuellement à retravailler afin d'arriver, en 2030, à un réseau conforme aux réglementations imposées.

Il explique les enjeux de territoires par un schéma simplifié et indique que les eaux du SIA de la région de Saint-Germain-en-Laye arrivent au pont du Pecq et se déversent dans le SIABS de la boucle de la Seine, via notamment le fameux T130 qui fera l'objet de travaux et d'élargissement dans le mandat à venir afin de pouvoir accueillir les eaux du SIA. Il ajoute que le SIABS collecte

également les eaux du SIA de la région de Bougival et que tout est emmené, via le SIAAP, à l'émissaire d'Achères.

Il rappelle que le SIA possède cinq branches qui sont :

- la branche nord de Saint-Germain-en-Laye Le Pecq,
- la branche Buzot avec Chambourcy, Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq,
- la branche l'Etang avec l'Etang-le-ville, Mareil-Marly et Marly-le-Roi,
- la branche Marly qui fait Louveciennes, Marly-le-Roi et Port-Marly,
- la branche Bord de Seine qui se trouve le long de la seine et de la nationale.

Il mentionne la forte particularité de ce réseau qui explique le schéma directeur ; en effet, il fait observer qu'un dénivelé très important, jusqu'à 50 mètres de la Seine, existe et qu'il est donc nécessaire de capter les eaux et les retenir, mais, qu'ensuite, le terrain est plat avec une nécessité de pousser les eaux pour éviter les effets tampons. Il ajoute que tous les travaux actuels ont pour but d'alléger le réseau, de capter à la parcelle et de travailler sur ce dénivelé pour avoir la meilleure fluidité des équipements.

Concernant les ouvrages, il explique qu'il y a bien sûr des réseaux, mais également dix chambres à sable, seize déversoirs d'orage, trois postes de relèvement, un bassin d'orage, et deux siphons qui se trouvent à Port-Marly et au Pecq et qui sont entretenus dans le cadre de la DSP, car c'est une délégation d'entretien et non de travaux, ces derniers étant effectués directement par le syndicat.

Monsieur BALLERI signale que, sur cette présentation, ne sont évoqués que les événements marquants de l'année sans qu'il soit nécessaire d'en faire tout l'inventaire puisque le détail est dans le rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS). Il fait observer que l'objectif de cette projection était d'attirer l'attention des élus sur le fait que le SIA a mené des actions tout au long de l'année, comme l'appel d'offres pour le bassin Corbières, certaines études effectuées à l'Etang-la-Ville pour intégrer le modèle hydraulique de cette ville à celui du syndicat. Il explique que le délégataire a aussi mis en place des actions comme le renouvellement de certains éléments des postes de relevage, des curages, des visites de réseaux, etc. et que ces actions sont délimitées par le contrat de DSP.

Monsieur SAILLARD informe sur le fait que le réseau fonctionne bien, mais qu'il manque des bassins pour pouvoir capter et gérer les afflux d'eau pluviale qui sont aujourd'hui l'élément perturbateur d'un réseau classique. Il ajoute que les travaux du bassin de Port-Marly se sont très bien passés, y compris avec les riverains, alors que le dossier était très complexe, avec des travaux en plein cœur de ville. Il souligne que le syndicat espère reproduire le même résultat sur les travaux du bassin Corbières au Pecq, qui est un élément important dans la commune, et qu'il y a une vigilance vis à vis des riverains quant aux gênes occasionnées par le bruit, le passage des camions de chantier, ceci afin que les travaux se passent le mieux possible.

Monsieur BALLERI déclare que l'un des grands enjeux du syndicat est la gestion des inondations ainsi que les déversements au milieu naturel d'eaux usées. Il explique qu'au niveau des déversoirs d'orage, lorsqu'il y a des pluies importantes, comme une grosse partie du réseau collecte à la fois les eaux pluviales et les eaux usées, il y a des versements importants jusqu'au milieu naturel et que l'objectif des travaux décrits dans le rapport est aussi de limiter l'impact sur le milieu naturel des déversements d'eaux usées. Il précise qu'en 2019 des déversements par temps secs et par temps de pluie ont été constatés et que cela équivaut à des flux de pollution dans le milieu naturel.

Monsieur SAILLARD fait état du positionnement actuel ou futur des différents bassins sur le réseau. Il fait remarquer que le bassin de Port-Marly a été effectué, celui de Corbières le sera bientôt et que trois restent encore à construire qui sont le bassin saint léger, sous le bois saint léger, qui va être complexe car en centre-ville, le bassin de Feuillancourt sous le parc Feuillancourt et le bassin Granchamp dont le lieu géographique va être complexe à définir, car un des interlocuteurs est le syndic de la Résidence Granchamp.

Il poursuit en faisant un point financier avec l'évolution de la redevance. Il explique que le schéma directeur a prévu environ 26 M€ de travaux sur une quinzaine d'années ; ainsi, dès 2016, le syndicat a commencé à faire évoluer la redevance sur l'assainissement qui a augmenté d'un centime chaque année et que cet effort doit être maintenu pour avoir un réseau en bon état. Il indique que la redevance est assez faible par rapport à d'autres secteurs, mais que la question devra se poser par rapport aux autres syndicats, car le SIA n'est pas seul, et qu'il faudra travailler avec ces syndicats pour étudier l'impact global des redevances assainissement. Il souligne que, sur le territoire lui-même, ce montant n'est pas excessif au vu des travaux et de la gestion.

Il fait remarquer que les chiffres présentés sont donnés à titre informatif, car ils ne sont déjà plus à

jour. Il explique qu'avant de lancer les travaux, et lorsque la redevance a été augmentée, le syndicat avait demandé à un cabinet spécialisé quel serait l'impact des travaux sur la redevance, avec une particularité, puisque le SIA possède des réseaux unitaires, qui est un financement des travaux divisé à la fois entre de l'eau pluviale et de l'assainissement. Il fait remarquer que concernant l'eau pluviale, c'est une participation des communes alors que concernant l'assainissement c'est une redevance prise sur la consommation à 35 % comme une charge "eau pluviale" et à 65 % comme une charge "d'assainissement" ; il explique que cette répartition, qui existe depuis des années, est la même sur chacun des travaux. Il informe que le bassin de Port-Marly, qui va être intégré dans le réseau pour que Suez, qui est le délégataire, puisse le gérer, ne sera financé qu'à 65 % par la redevance assainissement et que les 35 % restants seront collectés auprès des communes via une fiscalisation le plus souvent. Il indique que le schéma de l'époque entraîne une redevance de 0,25 € qui va diminuer au fur et à mesure, et une contribution des communes, de 300 € aujourd'hui, qui va augmenter jusqu'à 500 €, mais qui diminuera petit à petit, car des emprunts vont être soldés ou des subventions arriveront. Il annonce qu'il y a de bonnes nouvelles concernant des subventions de l'Agence de l'Eau et qu'ainsi l'impact sera moins fort que sur les premiers travaux. Il conclut le sujet en précisant que, lorsque le bassin Corbière sera terminé et avant d'entamer la suite des travaux, il conviendra de retravailler ce schéma financier pour avoir une visibilité plus proche de la réalité.

Il annonce que le budget 2020 d'assainissement représente 2,1 M€ et qu'il est intéressant de souligner que 1 M€ sont virés à la section d'investissement pour les travaux. Il rappelle que le syndicat, grâce à une prévision de travaux, a économisé les années précédentes pour pouvoir les financer et ne pas avoir uniquement recours à l'emprunt. Il ajoute le montant de 500 k€ de frais généraux, dont 300 k€ de disponible et 60 k€ qui correspondent à la redevance que Suez perçoit auprès des particuliers et reverse au syndicat. Il indique qu'il y a 300 k€ de dotations aux amortissements puisque lorsque des investissements sont effectués, il est nécessaire de les amortir. Ainsi, il souligne que sur les 2,1 M€, un montant de 1,3 M€ va sur la participation aux investissements du schéma directeur.

Il précise que le montant des frais de personnel s'élève à 200 k€ qui intègrent à la fois l'ingénieur en charge du syndicat, mais aussi la participation du SIA aux services centraux mutualisés pour sa gestion, telle que la comptabilité, le juridique ou les marchés. Il fait remarquer que ce dernier montant est assez faible pour un syndicat de cette taille avec un budget aussi important et ajoute que cela justifie l'intérêt de la mutualisation.

Il évoque en recettes la redevance de 630 k€ et la contribution des communes qui permet d'équilibrer les recettes.

En ce qui concerne les investissements, il explique que le syndicat ne gère que le réseau et que les dépenses d'investissement se montent à 11 M€ qui correspondent aux travaux du schéma directeur, car c'est la fin du bassin de Port-Marly et le début du bassin Corbières. Il signale que le syndicat, ne possédant pas de bâtiment, n'a donc aucuns frais de siège, et que le budget ne concerne que son exercice.

Il explique que les recettes ont été ventilées, mais qu'elles vont évoluer progressivement. Il explique que, pour équilibrer les recettes, il y a 1,3 M€ venant de la section d'exploitation, les subventions de l'Agence de l'Eau pour une partie seulement des travaux effectués sur le bassin de Port-Marly, sachant que d'autres vont arriver, et enfin 2 M€ correspondant à un excédent et du FCTVA qui avaient été cumulés à l'époque. Il fait remarquer que, sur les 11 M€ de travaux, le syndicat a un autofinancement de 3 M€ cette année, et que l'année d'avant il y en avait un peu également. Il répète que le syndicat avait mis cet argent de côté pour ne pas trop emprunter.

Il termine sur ce sujet représentant l'équilibre du syndicat et ajoute que beaucoup de recettes sont attendues l'année prochaine. Il informe qu'un emprunt à court terme permet de financer les travaux et que cet emprunt est remboursé dès que le syndicat reçoit une subvention ou du FCTVA.

Il signale que le syndicat a quelques projets en cours, au-delà des travaux, comme celui des jardins d'assainissement flottants, regardés avec vigilance par les services de l'état, et dont il espère que les objectifs seront atteints puisque l'ARS contrôle régulièrement cet assainissement naturel flottant.

Il fait également part aux élus d'un projet PURENEST, demandé par l'Agence de l'Eau, qui consiste en un filet de récupération des plastiques au niveau des exutoires de réseaux d'eaux pluviales. Il ajoute que ce n'est pas la présence d'un filet à la fin d'un exutoire qui est original, mais le fait qu'il s'agit d'un filet qui peut se retirer automatiquement en cas d'afflux trop important de matières plastiques ou d'eau afin de ne pas boucher les réseaux et ne pas générer un effet tampon qui aboutirait à des inondations. Il annonce qu'un test grandeur nature sera fait pendant une année pour examiner si le filet arrive à se resserrer et à se mettre en berne en cas d'afflux, pour ne pas gêner le trafic.

Le Président remercie Monsieur SAILLARD pour cette synthèse qui clarifie et ajoute que ce qui est important lorsque les élus doivent rendre compte à leurs exécutifs communaux respectifs, c'est ce que coûte le m³ consommé dans chaque commune et qui figure en page 21 du rapport. Il rappelle que la moyenne au m³ consommé sur le territoire est de 1,59 € avec une variance qui va de 1,39 € pour Mareil-Marly et 1,90 € à l'Etang-la-Ville et puisqu'il faut toujours se comparer pour se rassurer, il ajoute que la moyenne nationale est de 2 € le m³ et de 2,10 € sur le bassin Seine Normandie.

Il fait observer que le SIA est sur un niveau de prestations de qualité, sur un réseau qui fonctionne bien et avec un coût moyen inférieur à celui des autres communes du bassin. Il ajoute que l'évolution du prix d'assainissement par commune figure également dans le rapport et que c'est un indicateur intéressant.

Il précise que le montant est de 0,14 € le m³ et que le syndicat prend un centime tous les ans. Il fait remarquer que c'est assez faible par rapport au montant des investissements à réaliser jusqu'en 2025 ou 2030 et il souligne qu'il était question de 26 M€ dans le schéma directeur, ce qui est énorme, et qui correspond à presque 2 M€ par an. Il ajoute que beaucoup des travaux seront effectués en 2020 et en 2021, mais fait observer que le syndicat est sur des montants investis très importants.

Il demande si les élus ont des remarques et ajoute que ces sujets peuvent être évoqués en permanence, car les questions peuvent arriver au fil du temps.

Le Président propose, s'il n'y a pas de remarques, de prendre acte du rapport.

Sans remarques, le comité syndical prend acte du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC « VOIE NAVIGABLE DE FRANCE » POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL POUR L'EXUTOIRE DU TROP-PLEIN DU BASSIN DE PORT-MARLY

Monsieur ROUSSEL DEVAUX présente le rapport et remercie les équipes du SIA, en liaison avec le Maire adjoint de Port Marly en charge des travaux, et Monsieur SOUCARET très présent sur ce sujet, qui ont permis un chantier exemplaire. Il explique que c'était un sujet extrêmement important pour Port-Marly, car la particularité de cette ville, en cas d'orage important, était l'apparition d'un geyser qui soulevait une plaque d'égout en plein centre-ville et ajoute que, même si c'était une curiosité locale, cela n'était pas satisfaisant sur le plan de la sécurité ou de l'environnement. Il fait remarquer que la ville est très heureuse que le syndicat ait pu apporter une réponse concrète à ce problème ancien. Il ajoute que les découpages administratifs sont souvent complexes en France, et comme la canalisation de trop-plein, créée pour délester le réseau en cas de remplissage, traverse le domaine fluvial de l'Etat, Voies Navigables de France (VNF) doit donner une autorisation pour le traverser. Il trouve amusant qu'une redevance soit versée, tout en sachant que le SIA n'y est pour rien, quand on sait la manière dont VNF entretient les bords de seine.

Monsieur BURGAUD signale que, dans les projets de conventions transmises, rédigées par VNF, il est indiqué « la société SIA » alors que le SIA est un syndicat. Il suggère que cette erreur soit modifiée.

Le Président note cette bonne remarque et indique que cela va être bien évidemment modifié, car cette dénomination est juridiquement inexacte.

Sans autres remarques, le comité autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention d'occupation du domaine public fluvial concernant l'exutoire du bassin de Port-Marly.

CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC « VOIE NAVIGABLE DE FRANCE » POUR LES JARDINS D'ASSAINISSEMENT

Monsieur ROUSSEL DEVAUX présente le rapport et indique que, sur la première page, est également indiqué « société SIA » et qu'il conviendra de modifier ce terme.

Il fait remarquer que certains élus étaient peut-être présents à l'inauguration des jardins flottants, organisée vendredi dernier. Il remercie encore les équipes du SIA et Monsieur SOUCARET qui ont effectué un gros travail pour proposer aux bateaux logements une solution expérimentale d'assainissement. Il raconte que l'idée est venue il y a quatre ou cinq ans quand Port-Marly avait envisagé de refaire le chemin de halage et où la question s'était posée de créer, ou pas, un réseau d'assainissement proposant aux péniches une solution de raccordement. Il explique que cela posait beaucoup de difficultés techniques, avec notamment les variations de niveaux, la nécessité

d'installer des pompes de relevage et des risques d'explosion si des cuves embarquées étaient installées. Il explique que des expériences innovantes ont été observées, et qu'ainsi, après la découverte en Bretagne d'une expérimentation de jardins d'assainissement flottants constituant une solution de phyto épuration beaucoup moins coûteuse que la création d'un réseau ou l'entretien de pompes de relevage, la commune a souhaité l'expérimenter. Cependant, comme les barges sont posées sur la Seine, et donc à nouveau sur le domaine public fluvial de l'Etat, il convient que VNF autorise à faire flotter ces jardins d'assainissement.

Il signale que le principe est de pouvoir raccorder deux bateaux logements à chaque jardin et, sous réserve de la vérification de l'efficacité du traitement, ce dispositif aura ensuite vocation à être étendu à d'autres bateaux logements. Il félicite le SIA d'être à la pointe de l'innovation avec le soutien de l'Agence de l'Eau.

Le Président remercie les participants à l'événement, très sympathique, organisé au Port-Marly. Il fait remarquer qu'il y avait du monde et un intérêt médiatique pour ce dispositif d'expérimentation réellement intéressante. Il signale que ce projet a également été mis en perspective avec les Jeux olympiques et que cela a attiré du public. Il en profite pour signaler qu'un certain nombre de communes comme Le Pecq ou Saint-Germain-en-Laye ont été retenues pour être centre de préparation des jeux (CPJ) pour un certain nombre de disciplines et qu'elles font ainsi partie d'un catalogue dans lequel les fédérations ou les pays qui vont concourir peuvent choisir dans ces installations, des camps de base et des lieux d'entraînement. Il souligne que cela donne encore plus d'actualité et de relief à ce dispositif très intéressant qui commence à faire école et que le SIA doit développer.

Sans questions, le comité autorise, à l'unanimité, le Président à signer les conventions d'occupation du domaine public fluvial concernant l'étude expérimentale des jardins d'assainissement flottants.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président évoque un point d'actualité sur le SIABS qui est le syndicat « frère » du SIARSGL et qui était installé à l'hôtel de ville du Vésinet. Il indique qu'à la suite du renouvellement plus que conséquent de l'exécutif municipal du Vésinet, un correspondant a été trouvé et que le comité d'installation du SIABS aura lieu mardi prochain.

Il ajoute que la liste des participants a été réajustée au sein de la CA SGBS, et qu'il a été élu 1er Vice-président de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine en charge de l'eau et de l'assainissement. Il précise que, dans un souci d'harmonisation et afin d'avoir une approche homogène des problématiques, il prendra, si les délégués l'élisent, la présidence du SIABS. Il ajoute qu'il y a un programme d'investissement lourd sur la Boucle de la Seine et qu'un travail aura lieu qui sera très certainement un schéma de rapprochement des deux syndicats dans le cadre de l'harmonisation des compétences qui sont aujourd'hui transférées, en principe, à la communauté d'agglomération. Il ajoute qu'une interrogation subsiste concernant les deux communes faisant partie de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc que sont Bougival et La Celle-Saint-Cloud, qui sont membres du SIABS, mais que Versailles Grand Parc souhaite voir réintégrer leur périmètre intercommunal. Il précise qu'une discussion doit avoir lieu le lendemain pour étudier si cela est possible ou réalisable avant le 31 décembre prochain. Il tient à en informer les élus, car certains siègent également au SIABS et que, forcément, cela pose un sujet d'addition/soustraction. En effet, il fait observer que lorsqu'une commune se retire d'un syndicat, même si des dispositifs le permettent, notamment dans le cadre des réformes législatives récentes, il faut bien, à un moment, faire les comptes.

Il ajoute que les échanges au niveau du SIABS seront de cet ordre et, même si le SIA n'est pas impacté, lorsqu'il est question de fusion éventuelle, sous réserve d'accord sur ce schéma de rapprochement, il faut pouvoir fusionner des entités propres comptablement et budgétairement. Il précise que cette situation doit d'abord être apurée.

Il fait remarquer que ce sera un axe de travail SIARSGL/SIABS tout au long de l'année 2021, qu'un groupe de travail sera certainement créé et qu'il faudra de la méthodologie, en plus des travaux quotidiens du SIA.

Sans questions, Le Président lève la séance à 20h40.